

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 17 février 2014 à 16h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 20 janvier 2014
 2. Présentation du processus issu de la médiation relative à l'étude de détermination des volumes maximum prélevables
 3. Présentation de l'analyse des offres relative au diagnostic hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire
 4. Point sur la composition de la CLE
 5. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 20 janvier 2014 est approuvé.
 - Suite à la médiation, il a été prévu de réaliser un état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin Bièvre Liers Valloire comprenant le rapport de phase 4 de l'étude volumes prélevables et les contributions des membres de la CLE.
 - Afin de choisir le prestataire du diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire, une négociation sera engagée avec les trois candidats les mieux classés (BURGEAP, GRONMIG et GREN).
 - La nouvelle proposition de composition de la CLE sera transmise aux membres du Bureau de la CLE afin qu'ils puissent donner leur avis.
-

1 Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2014

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 20 janvier 2014 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de Bureau du 20 janvier 2014.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Présentation du processus issu de la médiation relative à l'étude de détermination des volumes maximum prélevables

Vincent PUPIN rappelle que le cabinet Helixeo est sous contrat avec l'Agence de l'Eau pour intervenir sur les territoires où il y a des situations de blocage. Il explique que dans le cadre du SAGE Bièvre Liers Valloire, suite à la rencontre d'une quinzaine d'acteurs, une restitution a été faite le 6 février et a abouti à des propositions.

Il a ainsi été proposé d'élaborer un état des lieux sur la quantité d'eau, comprenant le rapport de phase 4 de l'étude volumes prélevables et les contributions des acteurs concernés, afin de pouvoir ensuite engager la phase de concertation. Vincent PUPIN présente la forme de l'état des lieux, les règles de construction de ce document et le processus de construction de ce document avec les acteurs concernés (cf. annexe 1).

Vincent MURGAT propose de modifier le titre par « approche sur l'état des lieux de la quantité de l'eau ».

Vincent PUPIN rappelle que cet état des lieux comprendra le rapport de phase 4 de l'étude volumes prélevables ainsi que les contributions des acteurs.

Vincent MURGAT indique qu'il est d'accord pour qu'il n'y ait pas de contributions de contributions. Cependant, il note que Vincent Pupin a proposé une version 1 de l'état des lieux comprenant les contributions des pisciculteurs et estime que cela risque d'entraîner des réactions sur leurs contributions.

Vincent PUPIN propose, pour éviter ce problème, que la version 1 ne donne qu'un exemple de plan pour une contribution.

Laurent MURGAT indique que les pisciculteurs ont fait un compte-rendu de la réunion du 6 février et en fait lecture (cf. annexe 2).

Vincent PUPIN indique qu'il faudra bien préciser quelle version du rapport de phase 4 de l'étude volumes prélevables est prise en compte.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il faudra utiliser la dernière version du rapport de phase 4 (a priori la V8) et qu'elle sera transmise à tous les contributeurs potentiels.

Vincent MURGAT indique que les contributions devront être faites dans le corps du texte afin que le lecteur puisse les prendre en compte.

Salvator SAN FILIPPO aurait souhaité avoir une version écrite de la proposition d'Hélixéo. Il indique que la première partie n'est pas très concrète et qu'il craint que les contributions des contradicteurs deviennent la vérité.

Vincent PUPIN répond que la première partie a pour objectif de montrer ce qui relie les acteurs. Il indique que les contributions seront probablement divergentes et que l'objectif d'aujourd'hui est seulement de valider un processus.

Salvatore SAN FILIPPO ajoute que les contributeurs seront essentiellement des usagers et que cette étape ayant lieu pendant la période électorale, les élus ne seront pas très disponibles. Il craint donc que certaines positions soient mises en avant.

Philippe MIGNOT rappelle que tout le monde aura sa place au moment de la concertation et que le processus proposé permettra que tous les acteurs s'engagent dans la concertation avec confiance.

Salvatore SAN FILIPPO craint que pour chaque étude, il faille intégrer les remarques de certains usagers qui ne seraient pas d'accord.

Vincent PUPIN répond que lors de la concertation, ce sujet pourra être évoqué afin de ne pas se retrouver de nouveau dans cette situation.

Vincent MURGAT indique que l'étude volumes prélevables indique que l'assèchement des sources est dû à 90

% aux prélèvements des pisciculteurs et que cette étude a omis de prendre en compte la partie de l'assèchement dû au déficit pluviométrique et aux aménagements d'un passé récent. Il ajoute qu'aujourd'hui la CLE n'a pas le temps, ni l'argent de refaire cette étude. Il indique que les pisciculteurs sont d'accord pour avancer mais qu'ils émettent des réserves sur cette étude.

Salvatore SAN FILIPPO indique que si l'étude volumes prélevables avait été mise au vote, il n'y aurait pas eu cette situation de blocage.

Vincent MURGAT indique que le blocage est juridique car il n'est pas envisageable que tous les efforts viennent d'un seul usager. Il ajoute que le fait de ne pas mettre l'étude au vote a permis aux minorités de s'exprimer.

Jean-Paul NICOLET indique que dès le début de l'étude, des remarques ont été faites qui n'ont pas été retenues par le bureau d'études et c'est pour cela qu'il y a une situation de blocage.

Salvatore SAN FILIPPO dit que certains acteurs ne s'expriment pas de la même manière selon les réunions car il y avait beaucoup de participants au comité de pilotage final de l'étude volumes prélevables et il y avait eu très peu d'interventions.

Jean-Robin BROSSE estime la proposition de faire des contributions intéressante.

Freddy MARTIN-ROSSET précise que les remarques sur le rapport de phase 4 n'ont pas été faites lors de la réunion du comité de pilotage mais qu'elles ont été faites rapidement après.

Philippe MIGNOT demande s'il y a un accord sur la forme.

Vincent MURGAT rappelle que les pisciculteurs tiennent à ce que les contributions soient dans le corps du texte afin d'être indissociable de l'étude d'Artelia. Il cite l'exemple du journal ABC où des chiffres faux d'études du SAGE ont été repris.

Philippe MIGNOT rappelle que les chiffres intégrés dans le journal ABC n'étaient présents dans aucune étude du SAGE et que la CLE n'a pas été consultée sur cette publication.

Vincent PUPIN précise que deux natures de contribution sont possibles : en premier lieu une contribution historique avec une unité, en second lieu il peut être envisagé des remarques dans le texte mais il faudra faire attention à la lisibilité.

Emmanuelle LONJARET estime que cela va être difficile, d'un point de vue pratique, d'avoir toutes les remarques dans le corps du rapport.

Salvatore SAN FILIPPO indique que les pisciculteurs et les agriculteurs remettent en cause les aspects chiffrés de l'étude. Il rappelle cependant que les pisciculteurs n'ont pas les moyens d'afficher des chiffres vérifiables.

Vincent MURGAT répond que tous les pisciculteurs vont s'équiper afin de pouvoir mesurer précisément les volumes prélevés.

Jean-Paul NICOLET indique qu'il ne faut pas prendre en compte seulement ce qui est pompé car il faut considérer les volumes qui sont exportés en dehors du bassin versant.

Philippe MIGNOT demande si le Bureau est d'accord pour amender le rapport de phase 4 des contributions de chacun.

Jean-Claude MONNET indique que la déclaration des pisciculteurs le gêne car il l'a ressenti comme un diktat. Il se demande, dans ces conditions, comment il sera possible de travailler ensemble.

Vincent MURGAT indique que l'auteur ne veut pas changer l'étude. Il ajoute que les pisciculteurs sont d'accord pour que la CLE valide l'étude volumes prélevables afin de ne pas bloquer l'avancée du SAGE mais sous réserve que leurs contributions apparaissent.

Vincent PUPIN rappelle qu'ajouter des contributions à un document n'est pas une chose exceptionnelle.

Jean-Paul NICOLET indique que la CLE s'est préoccupée des volumes prélevables alors que l'important est plus la qualité de ce qui est restitué.

Jacques LIONET souhaite que les contributions soient limitées afin de ne pas trop alourdir le rapport.

Vincent PUPIN rappelle que le cabinet Helixeo pourrait accompagner la CLE pour la prise en compte des contributions.

Claire MORAND indique que si la CLE souhaite être accompagnée par Helixeo, il sera possible d'utiliser le marché à bons de commande de l'Agence de l'Eau.

Blandine POURRAT demande comment les structures seront consultées.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'un courrier pourra être envoyé à tous les membres de la CLE.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il faudra maintenir une cohérence.

Philippe MIGNOT rappelle que l'objectif est d'entamer la concertation et rappelle que le bassin de Bièvre Liers Valloire n'est pas un des secteurs où les propositions issues des études volumes prélevables sont les plus contraignantes.

Christel CONSTANTIN-BERTIN récapitule les points qui semblent faire consensus :

- la réalisation d'un état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin de Bièvre Liers Valloire comprenant le rapport de phase 4 de l'étude volumes prélevables et les contributions des membres de la CLE,
- les contributions correspondent à une description de la situation (pas de proposition),
- les contributions devront être transmises au plus tard au mois de juin,
- Helixeo accompagnera la CLE pour la construction du document.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que la forme du document n'est pas validée et qu'elle pourra évoluer en fonction des contributions des acteurs.

Philippe MIGNOT met au vote ces propositions.

- **Un état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin de Bièvre Liers Valloire comprenant le rapport de phase 4 de l'étude volumes prélevables et les contributions des membres de la CLE sera réalisé.**
- **Les contributions devront correspondre à une description de la situation (pas de proposition) et devront être transmises au plus tard au mois de juin.**
- **Helixeo accompagnera la CLE pour la construction de ce document.**

3 Présentation de l'analyse des offres relative au diagnostic hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle le déroulement de la procédure et présente l'analyse des offres (cf. diaporama et document distribué en séance).

Jean-Claude MONNET indique que la proposition de BURGEAP semble être la meilleure mais qu'il faudrait avoir des précisions sur le coût de la concertation.

Jean-Paul NICOLET indique qu'il est plus facile pour BURGEAP de faire une bonne proposition car ils connaissent bien le territoire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le règlement de consultation prévoyait, qu'en cas de négociation, les trois candidats les mieux classés seraient invités à participer à la négociation.

Philippe MIGNOT indique que la proposition de BURGEAP, qui arrive en premier, paraît intéressante mais qu'il serait nécessaire de négocier le volet concertation qui paraît très élevé par rapport à toutes les autres propositions. Il propose donc de négocier avec les trois candidats les mieux classés (BURGEAP, GRONTMIJ et GREN).

Jacques LIONET propose de donner pouvoir au Président de la CLE pour finaliser le choix du bureau d'études afin de ne pas avoir besoin de convoquer de nouveau le Bureau.

➤ **Une négociation sera engagée avec les trois candidats les mieux classés (BURGEAP, GRONTMIJ et GREN).**

➤ **Le Bureau donne pouvoir au Président de la CLE afin de finaliser le choix du bureau d'études.**

4 Point sur la composition de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle les différentes propositions pour la composition de la future CLE qui ont été transmises aux membres du Bureau avant la réunion (cf. diaporama).

Jean-Paul NICOLET indique que le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure (SIEPVG) ne souhaite avoir qu'un seul représentant à la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire car ils ont également un représentant à la CLE du SAGE Molasse miocène.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il ne lui semble pas pertinent d'intégrer les SCOT à la CLE car ce sont des émanations des communautés de communes.

Claire MORAND rappelle que les SCOT seront impactés par les dispositions du SAGE.

Philippe MIGNOT indique qu'intégrer les SCOT n'apporterait pas grand-chose car les SCOT mandateraient une personne d'une communauté de communes du bassin versant.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il ne lui semble pas pertinent d'ajouter le SI Izeaux Sillans car un représentant serait déjà ajouté pour la Communauté de Communes Bièvre Est (dont Izeaux fait partie).

Jean-Paul NICOLET indique qu'à partir du 1^{er} avril, le SIAPA n'aura plus que la compétence assainissement non collectif et que prochainement le SIGEARPE n'aura plus que la compétence eau potable (la compétence

assainissement étant reprise par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais). Il demande pourquoi le Syndicat d'Irrigation de la Drôme n'est pas dans les propositions.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que si on ajoute l'Association Départementale des Irrigants de l'Isère, cela porterait au nombre de trois les structures d'irrigation membres de la CLE.

Jacques LIONET demande s'il serait pertinent qu'il y ait, dans les membres de la CLE, deux structures d'irrigation pour la Drôme et une structure d'irrigation pour l'Isère. Il rappelle que la CLE peut être composée de plus de 50 % d'élus. Il demande également de vérifier auprès des nouvelles collectivités si elles seraient d'accord pour avoir un représentant à la CLE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN fait le point sur ce qui ressort de la discussion. Ainsi, il pourrait être proposé :

- d'ajouter un représentant pour l'Association Départementale des Irrigants de l'Isère,
- d'ajouter un représentant pour la Communauté de Communes de Bièvre Est (soit deux représentants),
- d'ajouter deux représentants pour la Communauté de Communes Bièvre Isère (en remplacement d'un représentant pour la Communauté de Communes de Bièvre Liers et d'un représentant pour la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran),
- d'ajouter deux représentants pour la Communauté de Communes Portes de Drôm'Ardèche (en remplacement d'un représentant pour la Communauté de Communes Rhône-Valloire),
- d'ajouter un représentant pour le SIGEARPE, sous réserve de leur accord.

Philippe MIGNOT propose d'envoyer cette proposition aux membres du Bureau afin d'avoir leur avis.

➤ La proposition présentée sera transmise à tous les membres du Bureau de la CLE afin qu'ils puissent donner leur avis.

5 Questions diverses

Salvatore SAN FILIPPO demande si la carte de l'état des lieux du SAGE présentant les structures compétentes en eau potable peut être mise à jour.

Philippe MIGNOT indique qu'il n'est pas nécessaire de mettre à jour cette carte dans l'immédiat car d'autres fusions sont prévues après les élections municipales.

La séance est levée à 18h00.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
	FORCHERON Gérard	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
	MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
	NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
	THIVIN Olivier	Communauté de Communes Bièvre Chambaran
USAGERS	MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA
ETAT	LIONET Jacques	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Isère - DDT
	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
INVITES	FAURE Alexandre	Pisciculture des sources
	LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs su Sud-Est
	MURGAT Vincent	Pisciculture MURGAT
	POURRAT Blandine	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
	PUPIN Vincent	HELIXEO
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire
	BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
	GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
	NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
INVITES	BRIAND Jean-Louis	Pisciculture Font-Rome
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
INVITES	DYE Maurice	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV